



Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-253804710-20220504-22\_20-DE

**N° 22.20**

## **SUPPRESSIONS DE POSTE Mise à jour des effectifs**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le bureau dûment convoqué le 27 avril  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 04 mai 2022  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

#### **PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick

#### **ABSENT :**

Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :



[www.smnd.fr](http://www.smnd.fr)

1180, Chemin de Rajat -  
38540 HEYRIEUX  
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - [contact@smnd.fr](mailto:contact@smnd.fr)



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois et établissements sont créés, ou supprimés, par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante du SMND de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 avril 2022, il est proposé :

### **SUPPRESSIONS DE POSTES – mise à jour tableau des effectifs suite aux avancements de grade**

Suite aux avancements de grade décidés pour l'année 2022, il est nécessaire de supprimer les postes d'origine des agents et de mettre à jour le tableau des effectifs.

#### **Suppressions de postes :**

##### Catégorie C :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'adjoint technique
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ces suppressions de poste seront effectives au 1<sup>er</sup> mai 2022.

#### **Tableau des effectifs mis à jour - au 1<sup>er</sup> mai 2022**

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2CI	1
Rédacteur ppal 1ere CI	1
Adjt administratif	3
Adjt administratif Ppal 2CI	<b>3</b>
Adjt administratif Ppal 1CI	3
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1CI	3
Agent de maitrise	4
Agent de maitrise Ppal	5
Adjoint technique TC	<b>61</b>
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjoint technique Ppal 2CI	<b>36</b>
Adjoint technique Ppal 1CI	35
Grade non statutaire	4
Total général	<b>169</b>

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités  
effectuées

**HEYRIEUX, le 04 mai 2022**

Michel FAYET,  
Président

